

221C0288
FR0010220475-FS0088

4 février 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 février 2021, la société anonyme Bouygues (32 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société ALSTOM et détenir 23 581 441 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 6,35% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'augmentations de capital réalisées par la société ALSTOM (cf. notamment communiqué diffusé par la société ALSTOM le 29 janvier 2021).

¹ Sur la base d'un capital composé de 371 198 147 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.